

DELIBERATION DD2025_076

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	53
Votants	68
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 27 juin 2025

LE 3 juillet 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX TRAVAUX DU CAMPUS CONNECTÉ

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. GUILLEMET, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme REYS, M. VADILLO, M. PERIER

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. DOBBELS donne pouvoir à M. NARDOU
M. LEGAY donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à Mme LABAILS
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
M. FALLOUS donne pouvoir à M. MOISSAT
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. LAGUIONIE donne pouvoir à M. LE MAO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GRAND PÉRIGUEUX AUX TRAVAUX DU CAMPUS CONNECTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le Conseil départemental de la Dordogne a ouvert le dispositif Campus Périgord dans les locaux universitaires de la Grenadière à Périgueux en septembre 2021.

Que ce dispositif novateur, qui bénéficie également de l'accompagnement de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux, permet de suivre depuis ce site toute formation diplômante proposée par une université.

Qu'afin de permettre une montée en puissance du dispositif, le rez-de-chaussée du bâtiment CANOPE (4 bis rue Albert Pestour à Périgueux) a été aménagé. Le Grand Périgueux a co-financé cette opération à hauteur de 50 %, soit 62 500 € HT.

Que l'aménagement s'est poursuivi par le ravalement des façades du bâtiment dont le marché a été attribué à 35 000 € HT. Le Conseil départemental sollicite une subvention afin que le Grand Périgueux puisse intervenir sur les mêmes bases pour ces travaux, 50 %, soit un co-financement de 17 500 €.

Considérant que le Conseil Départemental a adressé une demande au Grand Périgueux afin qu'il puisse venir en co-financement de cette opération de 35 000 € HT, à hauteur de 50 %.

Que le Grand Périgueux a décidé lors du vote du budget prévisionnel 2025 d'octroyer une subvention de 17 500 € HT au Conseil départemental pour l'opération.

Que le Grand Périgueux et le Conseil départemental sont les deux seuls co-financeurs à part égale.

Que le plan de financement de cette opération est le suivant :

	Montant	%
Le Grand Périgueux	17 500 €	50
Le Conseil départemental	17 500 €	50
TOTAL	35 000 €	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder le versement d'une subvention de 17 500 € HT au Conseil départemental pour la réalisation de cette opération ;
- Autorise le Président à transmettre au Conseil départemental de la Dordogne la présente délibération valant notification de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31/07/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31/07/2025	Périgueux, le 31/07/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 